**LE QUART D'HEURE DE LECTURE :**

**I/ Présentation du dispositif:**

**1. De quoi parle-t-on ?**

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, des temps banalisés de lecture personnelle, du type quart d'heure de lecture doivent être mis en place dans les écoles élémentaire et les collèges (Circulaire du 3 octobre 2018).

Il s'agit d'un temps de lecture quotidien institutionnalisé dans un établissement scolaire : tous les membres du personnel font, en même temps, une lecture individuelle choisie et silencieuse.

**2. Un constat :**

○ 22,5 % des 760 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ont effectué leur JDC maîtrisent mal la lecture : **leur déchiffrage est lent et leur compréhension faible.**

○ Le nombre de livres lus par goût personnel chute à l'entrée au collège puis au lycée ⟶un écolier lit deux fois plus de livres qu'un collégien, trois fois plus qu'un lycéen.

**3. Objectifs visés par le quart d’heure lecture**

○ Développer les compétences en lecture et en maîtrise de la langue, servant ainsi toutes les disciplines.

○ Faire entrer le livre et la lecture dans le quotidien de tous.

○ Fédérer l’établissement autour d’une activité commune et favoriser les échanges.

○ Installer un climat apaisé et attentif par un temps « calme ».

**II/ Méthodologie de la mise en place :**

○ Le moment doit être ritualisé, le choix de l'heure se fait en fonction de sa pertinence selon les établissements et leur organisation → **plusieurs aménagements sont possibles.**

○ Il est nécessaire de mettre en place un **comité de pilotage**( membres de l'équipe éducative, élèves, parents, personnels de direction...) → qui appuie sa réflexion sur les interrogations soulevées lors du conseil pédagogique .

○Le comité de pilotage peut faire :

⦁des propositions pratiques :

-créneau le plus adapté

-fréquence

-progression

-communication

-lieu

-accès aux livres...

⦁ainsi que des propositions pédagogiques :

-en faire un projet porté par l'ensemble de l'équipe

-enrichir la lecture par des entrées disciplinaires

-favoriser les échanges

-penser à adapter le dispositif à tous les niveaux de lecture...

**Toutes ces propositions doivent être validées par le CA.**

○ Le comité de pilotage accompagne le dispositif en le questionnant régulièrement et en remédiant aux problématiques soulevées.

○ Le dispositif nécessite la volonté de la communauté éducative, il n'est pas réservé aux disciplines humanistes mais s'adosse à l'ensemble des enseignements.

**III/ Liens/ Prolongements :**

Le dispositif " Quart d'heure de lecture" est un projet d'échanges, de partenariats.

Il peut être un des éléments constitutifs des liaisons inter cycles, inter degrés, intra réseau.

○ Projet d'établissement: il s'inscrit naturellement dans le PEAC et tisse des liens avec tous les parcours.

○Projet partenarial :

Le "Quart d'heure de lecture" permet de faire des liens avec des partenaires extérieurs :

- les bibliothèques/médiathèques et librairies.

- les partenaires institutionnels, associatifs et culturels.

La DAAC soutient le dispositif par différentes ressources, le recensement d'actions autour de la lecture, des dispositifs académiques, des moyens humains ou encore des formations.

Vous trouverez sur le site de la DAAC des ressources, la liste des dispositifs et des partenaires.